

COMMUNE DE STE GEMMES LE ROBERT

Nombre de membres dont le conseil municipal est composé : 14

Nombre de conseillers en exercice : 14

Nombre de conseillers qui assistaient à la séance : 11

PROCÈS - VERBAL

De la réunion du Conseil Municipal

Du 20 novembre 2018

Le 20 novembre 2018, à 20 heures, les membres du conseil municipal, légalement convoqués le 14 novembre 2018, se sont réunis à la Mairie de Sainte Gemmes le Robert, sous la présidence de Monsieur André BOISBOUVIER, Maire.

PRÉSENTS : MM. André BOISBOUVIER, Bernard MOULLÉ, Régis BLANCHARD, Thierry HEURTAULT, Mme Cécile CLÉMENT, MM Eric LEBLANC, Yoann RENARD, Mme Valérie MÉZIÈRE, Mr Daniel ANGOT, Mmes Séverine CHÉRAULT et Marie CLOTEAU.

ABSENTS EXCUSÉS : MM. Julien DELCOUR, Sébastien MAZURIER et Mme Séverine DURET.

ONT DONNÉ POUVOIR : /

Le Conseil Municipal a désigné, Mme Cécile CLÉMENT, secrétaire de séance.

FIBRE OPTIQUE : ADRESSAGE

Faisant suite à la délibération du 12 juillet 2018 et dans le cadre du projet du déploiement de la fibre optique, Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal qu'il appartient à ce dernier de choisir, par délibération, le nom à donner aux nouvelles voies de la commune.

Il convient donc d'identifier clairement les adresses des voies et habitations de la commune, ce qui facilitera la mission des services de secours (Samu, Pompiers, Gendarmerie), la Poste et autres services publics.

La dénomination des voies communales relève de la compétence du conseil municipal qui, dans le cadre de ses attributions prévu par l'article L.2121-29 du CGCT, règle par ses délibérations les affaires de la commune.

Considérant l'intérêt communal que représente la dénomination des voies, le conseil municipal décide :

- de valider les noms attribués à l'ensemble des voies communales des habitations sur la commune (liste ci-après).
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Rue de la Théraudière	Rue Abbé Angot	Rue des Ormes
Impasse de la Robicherie	Impasse du Fourneau	Hameau de Crun
Hameau de la Gripassière	Hameau du Gué Morin	Hameau d'Etiveau
Hameau de Rame	Hameau de Longuelaine	Hameau de l'Angottière
Chemin de Pierre Fontaine	Chemin de la Petite Barre	Chemin de la Herveillère
Chemin de la Grande Barre	Chemin des Jollivières	Chemin de la Colombière
Chemin du Chatellier	Chemin de la Duttière	Chemin du Rubricaire

Chemin de la Moussardière	Chemin du Rochard	Chemin de la Coltière
Route de Bais	Route d'Hambers	Route du Rochard
Chemin de la Maillardière	Chemin de la Renardière	Chemin de la Foucherie
Chemin de Richebourg	Chemin de Pierre-Aigüe	Chemin de Villeneuve
Chemin de la Norrerie	Chemin de l'Ermitage	Chemin de la Crosnerie
Route du Montaigu	Chemin de la Loge	Chemin des Horizons
Chemin du Moulin de Villiers	Chemin de la Bouvrie	Chemin de la Hardonnière
Route de Mézangers	Chemin de la Chalopinière	Chemin de la Godmerrerie
Chemin de la Rabrie	Chemin des Nayères	Chemin de la Chauvinière
Route d'Evron	Chemin de la Verrerie	Chemin de la Sévinière
Chemin du Bois Cornu	Chemin de la Petite Loge	Chemin de la Grande Métairie
Chemin de la Sivardière du Haut	Chemin de la Sivardière du Bas	Chemin de Bréhon
Chemin de Poillé	Chemin de la Butte	Chemin de Champ Faily
Route d'Izé	Chemin du Moulin de la Fosse	Chemin de la Hercerie
Chemin du Gasseau	Chemin du Bourg Chevreau	Chemin de la Saulinière
Chemin de l'Aumonde	Chemin de Vieille Epine	Chemin du Petit Bray
Chemin de Cissé	Chemin des Rochers	Chemin de la Branlinière
Chemin de Montdésert	Chemin de la Glotterie	Chemin de Montabay
Chemin du Grand Bray	Route d'Assé	Chemin du Plessis Buret
Chemin de la Gaulerie	Chemin d'Hucheloup	Chemin de la Vallée de Sez
Chemin de la Petite Métairie	Chemin de Courtogis	Chemin de la Beurretière
Chemin de la Carterie	Chemin de la Roche	Chemin de la Blottière

RESTAURANT 5 PLACE DE L'EGLISE : PRÉSENTATION DU REPRENEUR

Les membres du Conseil Municipal rencontrent Mr Mézière Julien, futur repreneur du restaurant-bar qui confirme son projet de reprise du restaurant pour une ouverture en janvier prochain. Mr Mézière Julien, a une formation d'Hôtellerie et de restaurateur avec en alternance le diplôme de CAP, BEP et Bac Pro, avec beaucoup d'expérience à son actif, dans la restauration (classique et gastronomique), actuellement Mr Mézière effectue des extras le week-end dans un restaurant.

Mr Mézière Julien souhaite développer une activité de restauration journalière à base de produits locaux avec proposition d'un menu plus élaboré le soir et le week-end, et dans un deuxième temps, développer une partie traiteur.

Il est prévu d'embauche d'une personne pour le service.

En accord avec les membres du Conseil, le repreneur décide de changer le nom du commerce, actuellement à choisir.

LOCATION RESTAURANT : DÉLIBÉRATION

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il est nécessaire de fixer le loyer pour chaque partie (logement + commerce) et de définir l'achat du mobilier. Il est précisé que pour la partie commerce, la commune opte pour la TVA.

Le Conseil Municipal, après délibération et concertation :

- décide de louer à Monsieur Mézière Julien le logement sis 5 place de l'Eglise au prix de 300 €uros avec un mois de caution,
- décide de louer à Monsieur Mézière Julien le commerce sis 5 Place de l'Eglise au prix de 300 €uros HT,

- précise que les loyers seront payables mensuellement et révisable annuellement selon l'indice national du coût de la construction pour la partie commerce et l'indice de référence des loyers pour la partie logement selon le dernier indice connu,
- décide de vendre le mobilier à Monsieur Mézière Julien pour une valeur de 5 000 €, règlement à la signature,
- autorise Maître Lebreton Frédéric, Notaire à Evron à établir le bail du commerce et du logement, l'état des lieux et l'acte d'achat du mobilier,
- autorise Monsieur le Maire ou un de ses Adjoints à signer chez Maître Lebreton Frédéric, Notaire à Evron le bail du commerce et du logement, l'état des lieux et l'acte d'achat du mobilier ainsi que toutes pièces afférentes au dossier.
- Précise que le commerce et le logement seront loués à titre gratuit pendant un mois à compter du 1^{er} décembre 2018, pour un début de location à la date du 1^{er} janvier 2019,

Tous les frais seront à la charge du locataire.

AMENDE DE POLICE EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ ROUTIÈRE : DEMANDE DE SUBVENTION POUR ALLÉE PIÉTONNE

Monsieur le Maire propose de solliciter une aide auprès du Conseil Départemental au titre de la répartition du produit des amendes de police pour l'opération suivante :

- La création d'une allée piétonne (Bordure RD 20 pour rejoindre la ZA des Ormes), afin de permettre aux riverains de pouvoir circuler en toute sécurité et ainsi d'éviter la route départementale n° 20. Le coût prévisionnel de cette opération est estimé à 11 246.20 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- DECIDE de réaliser la création d'une allée piétonne pour un montant prévisionnel de 11 246.20 € HT.
- S'ENGAGE à réaliser ces travaux sur l'année 2019 et les inscrire au budget en section d'investissement,
- AUTORISE le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental au titre de la répartition du produit des amendes de police pour l'opération susvisée.

CHOIX PASSERELLE SUITE A LA CRÉATION D'UNE ALLÉE PIÉTONNE EN BORDURE DE LA RD20 POUR REJOINDRE LA ZA DES ORMES

Faisant suite à la demande de subvention « amende de police en matière de sécurité routière », il est nécessaire de d'investir dans une passerelle afin de pouvoir traverser le ruisseau qui se trouve entre la RD20 et la ZA des Ormes, Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal deux devis concernant l'achat d'une passerelle d'une longueur de 3 mètres, à savoir :

Modèle	Nom de l'entreprise	Montant HT	Montant TTC
Modèle droit avec garde-corps vertical	Entreprise Déclic	3 220.00 €	3 864.00 €
Modèle droit avec garde-corps Horizontal	Entreprise Idéo	2 037.00 €	2 444.40 €

Après les avoir étudiés et en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- décide d'accepter le devis de l'entreprise Déclic de Mérignac pour l'achat d'une passerelle avec un garde-corps vertical pour plus de sécurité, pour un montant de 3 220 € HT et autorise Monsieur le Maire ou un de ses Adjointes à signer ce devis.

TRAVAUX RAMPE PMR EGLISE : VALIDATION DES DEVIS SUITE A LA NOUVELLE CONSULTATION

Faisant suite à la première consultation non retenue par le conseil municipal du fait que les offres des entreprises ont été supérieures à l'estimatif sur lequel le conseil s'était prononcé lors du budget primitif, une nouvelle consultation avec modification du projet a été réalisée.

Monsieur Régis Blanchard, adjoint en charge des travaux présente quatre devis aux membres du conseil municipal, à savoir :

Noms du lot	Nom de l'entreprise	Montant HT en Euros	Montant TTC en Euros
Lot 1 - VRD	Entreprise Chapron	13 172.87	15 807.44
Lot 2 - Maçonnerie	Entreprise Vaillant	17 435.00	20 922.00
Lot 2 - Maçonnerie	Entreprise Mordret	9 072.75	10 887.30
Lot 3 - Métallerie	Entreprise Métallerie Urbain	3 529.00	4 234.80

Après les avoir étudiés et en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- décide d'accepter :
 - le devis de l'entreprise Chapron pour le lot 1 - VRD pour un montant HT de 13 172.87 €,
 - le devis de l'entreprise Mordret pour le lot 2 - Maçonnerie pour un montant HT de 9 072.75 €,
 - le devis de l'entreprise Métallerie Urbain pour le lot 3 - Métallerie pour un montant HT de 3 529 €.
- et autorise Monsieur le Maire ou un de ses Adjointes à signer ces devis.

PLUi : PROJET ZONE NATURELLE

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil municipal les 4 schémas concernant le plan de zonage version 4 pour le PLUi.

Il précise que les plans communiqués par la 3C ne sont pas encore complet et qu'il manque les changements de destination et certaines prescriptions ((haies/zones humides par exemple).

Il est demandé aux membres du conseil municipal de faire part des observations.

Quelques modifications ont été apporté, Monsieur le Maire va reprendre contact avec Mme Epplin responsable de l'urbanisme et du foncier à la 3C.

TERRAIN LE CLOSEAU DES EUCHES : CONTRAT DE LOCATION

Monsieur le Maire fait savoir que Monsieur Christian PLARD serait intéressé par la location du pré « Le Closeau des Euches », cadastré section E n° 379 d'une superficie de 23 a 10 ca pour un montant de 50 €uros à l'année.

Après délibération, les membres du Conseil Municipal émettent un avis favorable pour louer ce pré à Monsieur Christian PLARD, pour un montant de 50 €uros.

Un contrat de location sera établi pour les trois années suivantes : 2016, 2017 et 2018.

QUESTIONS DIVERSES**DÉCLARATION DE VACANCES ET OFFRE EMPLOI POUR LE POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE**

Le Maire expose au conseil municipal :

- que Monsieur Paul Renard, entré au service de la commune de Sainte Gemmes le Robert le 7 mars 1994 et exerçant la profession d'Adjoint Technique Principal de 1^{ère} classe, lui a fait part de son intention de faire valoir ses droits à la retraite à compter du 1^{er} avril 2019 ;
- que l'article 41 de la loi n° 84-53 du 26/01/84 modifiée, fait obligation de l'autorité territoriale d'informer le Centre de gestion de la Fonction Publique de tout vacances de poste et offre d'emploi.

Le Conseil Municipal,

- considérant qu'il y a lieu de pourvoir au remplacement de l'employé communal, donne un avis favorable :
 1. à la création de vacance d'emploi du poste d'Adjoint Technique à compte du 1^{er} avril 2019,
 2. à la publication de l'offre d'emploi d'un Adjoint Technique ayant pour mission :
 - travaux et entretien de bâtiments communaux, entretien des espaces verts, de la voirie et du petit matériel, réalisation de travaux de petite manutention, gérer le matériel et l'outillage et avec pour profil la polyvalence, l'initiative, la disponibilité, la rigueur et l'autonomie.
- considérant d'autre part, qu'il serait souhaitable que le remplaçant puisse exercer sa fonction momentanément en collaboration avec le sortant :
 - ✓ décide la création provisoire d'un second poste d'Adjoint Technique pour la période du 1^{er} au 31 mars 2019 avec recrutement à compter du 1^{er} avril 2019,
 - ✓ décide d'autre part que l'Adjoint Technique, qui sera recruté pour le second poste, à compter du 20 février 2019, prendre la succession de l'Adjoint Technique sortant à compter du 1^{er} avril 2019,
 - ✓ précise que dans un premier temps, ce poste sera d'une durée de 1 an,
 - ✓ précise d'autre part que les candidatures devront être adressées par écrit ou par e-mail accompagnée d'un curriculum Vitae, à Monsieur le Maire de la commune de Sainte Gemmes le Robert.

DM N° 3 - OPÉRATION 16

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à procéder à certains virements et ouvertures de crédits comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
Chapitre/article	Libellé	Recettes	Dépenses
022	Dépenses imprévues		- 1 380.00 €
023	Virement à la section d'investissement		+ 1 380.00 €
Total décision modificative n° 3		/	0.00 €
Pour mémoire décision modificative n° 2		/	/
Pour mémoire décision modificative n° 1		/	0.00 €
Pour mémoire BP		678 090.11 €	588 073.46 €
Total section de fonctionnement		678 090.11 €	588 073.46 €

SECTION D'INVESTISSEMENT			
Chapitre/article	Libellé	Recettes	Dépenses
021	Virement à la section de fonctionnement	+ 1 380.00 €	
2188-16	Autres agencements et aménagements de terrains		+ 1 380.00 €
Total décision modificative n° 3		+ 1 380.00 €	+ 1 380.00 €
Pour mémoire décision modificative n° 2		/	0.00 €
Pour mémoire décision modificative n° 1		/	/
Pour mémoire BP		225 091.04 €	225 091.04 €
Total section d'investissement		226 471.04 €	226 471.04 €

Pour information, Monsieur le Maire remet à chaque conseiller :

- le rapport d'activités année 2017 concernant le Syndicat du Bassin de la Jouanne

DATE DE LA PROCHAINE RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL :
Mardi 11 décembre 2018